

## Bilan de compétences professionnel

### Le bilan de compétences, une formation à part entière avec la mobilisation du CPF

Le bilan de compétences est bien reconnu, avec ces nouvelles règles encadrant la formation professionnelle en général et le CPF en particulier, comme un acte de formation. Il est reconnu comme étant la première étape, souvent indispensable, pour pouvoir envisager de :

- Changer de secteur d'activité,
- Prendre un nouveau poste chez votre actuel employeur
- Trouver un nouvel emploi
- Vous mettre à votre compte : auto-entrepreneuriat, création ou rachat d'une société

### Définition du bilan de compétences :

Le bilan de compétences permet d'envisager les évolutions, en faisant le point sur vos attentes, vos centres d'intérêt, vos motivations et vos compétences professionnelles et personnelles.

Il est l'occasion d'une véritable réflexion sur vous-même.

Vous êtes le principal acteur de cette démarche : il vous appartient de mettre à jour tout au long du parcours,

- L'étude et la visualisation de votre avenir,
- L'exploration de votre parcours professionnel,
- Le recensement de vos compétences :

et d'intégrer les finalités, les besoins, l'analyse de vos valeurs, de vos objectifs, et le sens que vous voulez donner à votre vie professionnelle.

Le bilan de compétences permet souvent de prendre conscience que le changement est possible : le bilan est donc un engagement vis-à-vis de soi et vis-à-vis de votre entreprise, le cas échéant.

### Le déroulé

#### 1/ Préalable au bilan

Sous 2 à 3 semaines après votre demande, et avant de vous engager, vous serez reçu, en entretien 30 à 45 min, en distanciel ou présentiel, par le consultant qui sera votre interlocuteur privilégié au cours du bilan. Lors de cet entretien, vous serez présentés :

- La méthodologie détaillée,
- Les règles déontologiques qui encadrent le bilan.

Cet entretien préalable est aussi l'occasion d'échanges avec le consultant sur les objectifs du bilan de compétences et si nécessaire sont évoquées les aspects de votre histoire qui peuvent éclairer les fondements de votre demande.

#### 2/ Projet et durée

Le projet se déroule en trois étapes, généralement sur 6 mois, alternant :

BDC de Validation vous savez déjà ce que vous voulez faire et souhaitez le confirmer :

- Rencontres avec le consultant en charge du bilan (12 heures) et
- Travail personnel (6 heures).

# HUMANEM

BDC Classique :

- Rencontres avec le consultant en charge du bilan (16 heures) et
- Travail personnel (8 heures).

BDC Consolidé

- Rencontres avec le consultant en charge du bilan (20 heures) et
- Travail personnel (4 heures).

On distingue 3 étapes

## 1. La phase préparatoire, la validation du projet de transition et/ou d'évolution professionnelle

Il s'agit alors d'étudier votre demande et votre démarche et de vous expliquer, les processus à suivre et les démarches à accomplir. Ainsi, cette phase préparatoire, permet de :

## 2. La phase d'investigation, quand le bilan de compétences dresse le portrait du salarié

C'est au cours de cette phase, que vous serez soumis à des tests, qui sont destinés à identifier vos compétences et vos aptitudes.

Vos compétences : Savoir, savoir-faire, savoir être, développés au cours des études, des stages, des expériences et aussi dans le cadre d'expériences extra professionnelles et autres engagements

C'est également, au cours de cette étape, que le responsable de la conduite de ce bilan de compétences pourra identifier les formations nécessaires pour optimiser les chances de réussite de votre projet.

## 3. La phase de conclusion, le bilan de compétences, un tremplin vers de potentielles formations à suivre

Au cours d'un (ou plusieurs) entretien(s) personnalisé(s), il vous est expliqué en détail le résultat des tests passés, des études réalisées.

C'est au cours de cette étape, qu'un plan de formation personnalisé pourra vous être proposé, que ce dernier soit mobilisable au titre du CPF ou non.

## Tarifs et conditions d'accès

### Lieux de réalisation

- Siège social : 7 rue des aulnes – 69410 CHAMPAGNE au MONT d'OR
- Bureaux des consultants BDC, répertoriés sur le site [www.Humanem.fr](http://www.Humanem.fr)

### Accessibilités personnes en situation de handicap

Nos bilans sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Le cas échéant, merci de contacter le référent pour définir, les éventuelles mesures de compensation nécessaires à [mp.castegnar@humanem.fr](mailto:mp.castegnar@humanem.fr)

### Tarifs

- BDC de Validation : 1650 €
- BDC Classique : 2100 €
- BDC Consolidé : 3000 €